



Liste des documents à fournir avant une AMP

Lors de votre rendez – vous pour une prise en charge en Assistance Médicale à la Procréation (AMP), nous vous remercions de bien vouloir vous munir des documents suivants :

- une copie certifiée conforme des cartes d'identité nationale des deux conjoints ;
- l'acte de mariage (original + copie) ;
- des résultats des sérologies des deux conjoints (HIV, Hépatite B, Hépatite C, Syphilis) , datant de moins de 1 an pour une 1^{ère} tentative ;
- du résultat de la spermoculture datant de moins de 6 mois ;
- du spermogramme + un test de migration datant de moins de 6 mois.

